

Image not found or type unknown



Regularisatio de cotisation

Par **patoutet**, le **04/04/2008** à **12:35**

Suite a une demande de regularisation de cotisations arrierees au titre d'une activite salariale, faites le 24 octobre 2007 avec accuse de reception
non me repond que suite a une circulaire du 17 janvier 2008
mes droits ont change.
Est-il normal que mon dossier envoye avant cette date en subisse les consequences.
merci de votre aide